



Site de vente aux enchères inversées

Par **Kibus**, le **16/03/2009** à **17:16**

Bonjour,

J'ai l'intention de créer une société de « vente aux enchères inversées en ligne » dans laquelle l'offre gagnante est l'offre unique la plus basse.

Je souhaite dédier ce site uniquement à la vente de véhicules (neuf ou occasion) afin de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs.

A ce sujet, j'ai plusieurs questions :

Ce type d'activité est-il conforme à la législation française.

Est-ce considéré comme un jeu ou comme une méthode de vente ?

Si cette activité est considéré comme un jeu, quelles conditions dois-je remplir pour exercer légalement ?

Comment exercer légalement ?...

Quel est alors mon statut (intermédiaire de vente, vendeur, marchand de véhicule...) ?

Puis je démarrer mon activité en auto entrepreneur ?

D'avance merci.

Franck Derache